

› ÉDITORIAL

Supraconducteurs des paiements, les jetons stables ne sont plus des abstractions

L'année 2026 marque un point d'infexion pour notre profession : la monnaie *on-chain* (véhiculée par une chaîne de blocs ou *blockchain*) a quitté les rives de la spéculation pour s'ancrer dans le réel des infrastructures de paiement. Avec une capitalisation dépassant désormais 300 milliards de dollars et une adoption par de nombreuses institutions financières mondiales, les jetons stables (*stablecoins*) ne sont plus au stade de l'expérimentation, mais une composante grandissante de la liquidité mondiale. Et ils seront bel et bien présents au Treasury Innovation Day, le 24 mars, comme ils le sont déjà dans les échanges organisés par la commission « Innovation et solutions numériques ».

Pour le trésorier, ces instruments se comportent comme des supraconducteurs pour les paiements, permettant à la valeur de circuler sans les habituelles frictions bancaires. Qu'il s'agisse d'optimiser le besoin en fonds de roulement en raccourcissant les encaissements (par exemple avec des échanges en jetons stables entre les prestataires de services de paiement, les réseaux de cartes bancaires et les banques des clients), de fluidifier les transferts intragroupes, ou encore de sécuriser des opérations de placement en souscrivant des parts de fonds monétaires tokenisés réglées en jetons stables, les usages se multiplient. Cependant, cette promesse d'efficacité ne doit pas occulter une vigilance nécessaire : par exemple, la Banque des règlements internationaux alerte sur l'asymétrie de liquidité de certains fonds tokenisés, dont les actifs sous-jacents demeurent soumis aux cycles classiques de règlement.

Au-delà de la technique, l'enjeu est éminemment stratégique et géopolitique. Le marché est dominé à 99 % par le dollar américain et cette hégémonie pose une question critique de souveraineté, a fortiori en des temps incertains pour

les entreprises européennes. Comme le souligne Christine Lagarde, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), la dépendance aux infrastructures américaines nous expose au risque de voir nos flux financiers contraints par des décisions prises en dehors de l'Europe.

Consciente de cet état de fait, l'Europe organise sa riposte, mais en ordre dispersé. En attendant le lancement par la BCE d'une monnaie numérique de gros qui servira d'actif de règlement aux opérations financières effectuées sur une chaîne de blocs (tokenisation), des initiatives bancaires, isolées ou en consortium, visent à proposer des alternatives crédibles, dont des jetons stables en euro.

Dans ce contexte encore mouvant, la position de l'AFTE est claire : la recherche de la performance ne doit jamais primer la sûreté des opérations. Si le règlement européen sur les marchés de cryptoactifs (Mica en anglais) a le mérite d'établir un début de cadre harmonisé, il ne dispense pas le trésorier d'une analyse rigoureuse, notamment du risque de contrepartie.

Le dossier de la présente *Lettre du trésorier*, « Les jetons stables, beaucoup de bruit et quelques promesses » (page 11 et suivantes), se propose de dépasser les postures idéologiques. Il dresse un état des lieux des pistes offertes par les cryptorails pour les opérations de trésorerie, tout en balisant les risques de conformité, de liquidité ou encore d'instabilité financière. À l'heure où la guerre des monnaies numériques est déclarée, il appartient au trésorier de naviguer entre innovation et prudence financière.

Lionel Jouve
président de la commission
« Innovation et solutions numériques »

SOMMAIRE

> ÉDITORIAL

P.3 Supraconducteurs de paiements,
les jetons stables ne sont plus des
abstractions

> SOMMAIRE P.5

> POINT DE VUE SUR LES MARCHÉS

P.7 Et si l'inflation repartait... que se
passerait-il sur les taux ?

> ENTRETIEN

P.8 Matthieu Meunier
Schneider Electric



> ACTUALITÉ

P.26 La notation de
crédit ne présente
pas de biais négatif

P.30 Les centres de données,
obstacles à la transition énergétique



**LES JETONS STABLES,
BEAUCOUP DE BRUIT ET
QUELQUES PROMESSES**
DOSSIER P.11

> LES ACTIVITÉS DE L'AFTE

P.34 Les priorités de l'AFTE en 2026

Président
Daniel Biarneix

Directeur de la publication
Lionel Jouve

Rédacteur en chef
Arnaud Brunet
arnaud.brunet@afte.com

Rédaction
Auguste Grignon Dumoulin

Comité de rédaction
Raffi Basmadjian
Véronique Blanc

François d'Alverny
Marc Espagnon
Lionel Jouve
Vincent Le Bellac
Hervé Postic

Commission paritaire
N° CPPAP 0624 G 88142
ISSN n° 0757 - 0007
Conception - Impression :
humancom - Beecom
Régie publicitaire :
Mistral Média
Directeur Général :
Luc Lehericy
Tel. : 01 40 02 99 00
luc.lehericy@mistralmedia.fr

afte | Association Française des
Trésoriers d'Entreprise
AFTE
46 rue d'Amsterdam
75009 Paris
Tél. : 01 42 81 53 98
Fax : 01 42 81 58 55
Site Internet : afte.com
E-Mail : afte@afte.com
Abonnement annuel
(11 numéros) : 180 euros HT
(TVA 2,1 %)